

Communiqué de presse : TERGV - la Région ne laissera pas disparaître un service essentiel aux habitants

12.8.2026 - | Région Hauts-de-France

Avec plus de 2,5 millions de voyageurs chaque année : le TERGV est une réussite et une singularité en Hauts-de-France depuis 26 ans. La Région le finance à hauteur de 39 millions d'euros et assume près de 10 millions d'euros de péages ferroviaires par an.

La Région Hauts-de-France le dit aujourd'hui clairement : il n'est pas question que ce service soit réduit ou fragilisé. La Région demande à SNCF Voyageurs et à l'État des garanties écrites sur son avenir, sur le matériel roulant affecté à ce service, et sur les gares desservies.

Au-delà de 2028, le TERGV doit continuer

Une échéance doit être clarifiée : la fin de la convention TER entre la Région et SNCF, en 2028, ne signifie absolument pas la fin du TERGV. La Région a toujours fait part de sa volonté de poursuivre ce service public régional. Les habitants des Hauts-de-France ont besoin de savoir qu'ils pourront continuer à compter sur ces trains aujourd'hui et demain. La Région demande donc à SNCF Voyageurs des engagements clairs et écrits sur la pérennité du service au-delà de 2028.

Les trains financés par la Région qui circulent en Hauts-de-France doivent rester en Hauts-de-France

Une part importante des rames à grande vitesse utilisées aujourd'hui au niveau national arrivera en fin de vie à l'horizon 2032. Leur renouvellement doit donc être anticipé dès maintenant. Pour la Région, un élément est non négociable : les difficultés de SNCF Voyageurs sur son parc national ne doivent pas se traduire par moins de TERGV en Hauts-de-France.

Le Président de la Région Hauts-de-France, Xavier Bertrand, a alerté directement Jean Castex, Président-directeur général du Groupe SNCF, dès le 20 juillet, et lui a demandé une garantie écrite et sans ambiguïté : aucune rame à grande vitesse actuellement affectée au TERGV des Hauts-de-France ne doit être retirée, temporairement ou durablement. Les rames financées pour assurer un service public régional doivent servir aux habitants des Hauts-de-France. Elles ne peuvent pas être utilisées comme variable d'ajustement pour résoudre les problèmes de disponibilité de matériel roulant de la SNCF ailleurs en France.

<https://www.hautsdefrance.fr/communiquede-presse-tergv-la-region-ne-laissera-pas-disparaitre-un-service-essentiel-aux-habitants>